

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Délibération n°2026.04.121

Désignation des représentants de GrandAngoulême au Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente (SDEG 16)

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 avril 2026

Secrétaire de Séance: Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **70**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Mathilde MINAUD, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Fadila BOUTAYEB à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Frédéric CROS à Gérard DESAPHY, Magali SAINT HILAIRE à Laurent DUGUE, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

Excusé(s): Jean-Claude COURARI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.04.121**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME AU SYNDICAT
DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE LA CHARENTE (SDEG 16)**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES
POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : NON VENTILÉ

Enjeux : [99999 -9) NON VENTILÉ]

Le Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente (SDEG 16) est un établissement public qui regroupe pour les compétences :

- distribution publique de l'électricité : toutes les communes
- distribution publique du gaz : 286 communes
- éclairage public : 359 collectivités
- éclairage des installations sportives : 102 collectivités
- communications électroniques : 356 collectivités
- bornes de rechargement des véhicules électriques ou hybrides : 61 collectivités.

Le SDEG 16 est propriétaire des réseaux publics d'électricité (lignes et réseaux électriques haute et basse tensions d'une puissance inférieure à 50 000 volts, poteaux bois et béton, postes de transformation, branchements individuels...) et de gaz (canalisations moyenne et basse pressions, branchements, matériels et appareils...).

Il est l'autorité organisatrice des distributions publiques d'électricité et de gaz.

En sa qualité d'adhérent, GrandAngoulême doit désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour siéger au comité syndical. Afin de prévenir les situations de conflit d'intérêt, il existe 2 conditions pour pouvoir siéger au SDEG 16 :

1. Sont exclus les personnels actifs ou inactifs des Sociétés, Entreprises, Etablissements, Organismes ou appartenant aux mêmes groupes ou filiales que celles-ci ou ceux-ci ou faisant partie du conseil d'administration ou équivalent d'un des organismes précités et qui auraient des liens contractuels de quelque nature que ce soit avec le SDEG 16.

Les personnels actifs ou inactifs des opérateurs des réseaux, distributeurs, fournisseurs, responsables d'équilibre, gestionnaires de réseaux, relevant d'une compétence du SDEG 16.

Au regard de ses liens contractuels, le SDEG 16 mentionne NOTAMMENT :

- Entreprise ALLER et ses filiales
- Société coopératives AVENIR ELECTRIQUES DE LIMOGES
- Société BOUYGUES et ses filiales
- société EKWATER
- société ELECTRICITE DE France et ses filiales

- société ENEDIS et ses filiales
 - société ETPM et ses filiales
 - société GRDF et ses filiales
 - sociétés PARERA & VECTEURS RESEAUX
 - société PRIMAGAZ et ses filiales
 - société SDEL et ses filiales
 - société SOBEC et ses filiales
 - société VOLTERRES.
2. Nul ne peut être délégué au comité syndical du SDEG 16 au titre de 2 collectivités (communes, communauté de communes communautés, d'agglomération ou département)

Conformément à l'article L5721-2 alinéa 6 du code général des collectivités territoriales, le SDEG 16 étant un syndicat mixte ouvert, le choix des représentants de GrandAngoulême au comité syndical peut donc porter sur l'un des membres du conseil communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la communauté.

Par ailleurs, par délibération n°98 du 23 avril 2026, le conseil communautaire a fixé les modalités de désignation suivantes des délégués de GrandAngoulême dans les conseils syndicaux des syndicats mixtes « ouverts » :

- au scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour,
- en cas d'égalité des voix l'élection est acquise au plus âgé ou à la plus âgée,
- Le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose donc :

DE DESIGNER Daniel MAGNIER comme titulaire et Jean-Claude COURARI comme suppléant pour siéger au comité syndical du Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente (SDEG 16).

Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--